

CHAMPIONNAT DE SEINE et MARNE DE TIR A L'ARC EN SALLE

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATEUR



CD77

SOMMAIRE

1.	Objet.....	3
2.	Présentation générale.....	3
3.	Règles et procédures d'organisation	5
	Rôle de l'organisateur	5
	Respect du cahier des charges.....	5
	Durant la phase de préparation.....	5
	Durant la phase de réalisation	5
	Préparation administrative de la compétition.....	5
	Programme	5
	Inscription.....	5
	Répartition des archers sur les cibles	5
4.	Organisation des locaux	6
	Mise en place.....	6
	Sécurité.....	6
	Normes techniques	6
	Maintenance et évolution	6
5.	Besoins matériels durant le déroulement de la compétition.....	7
	Sur le terrain de tir.....	7
	Derrière le pas de tir	7
	Résultats	7
6.	Accueil, greffe et résultats.....	7
	Avant et pendant la compétition.....	7
	Calcul des résultats.....	7
7.	Réception après la remise de prix	8
8.	Services d'intendance.....	8
	Buvette	8
	Toilettes.....	8
9.	Communication	8
	Avant la compétition	8
	Pendant la compétition	8
	Après la compétition	8
10.	Les arbitres	9
	Prise en charge	9
	Relations organisateur	9
	Responsable des arbitres	9
	Après la compétition	9
11.	Président du jury d'appel.....	9
	Rôle	9
	Mission	9
12.	Délégué technique	9
	Rôle	9
	Missions	9

1. Objet

Le Comité départemental est plus que jamais attaché à la qualité du championnat dont il délègue l'organisation.

Dans cet esprit, il a décidé l'élaboration d'un cahier des charges.

Les exigences du Comité départemental vis-à-vis de l'organisateur ont pour but de l'aider dans son organisation afin de valoriser la compétition.

La réussite de ce championnat passera par les principes suivants :

- **Collaboration** - Un travail de collaboration entre l'organisateur et le CD 77 assurera toute la qualité que l'on doit attendre d'une compétition de ce type.
- **Respect** - Les conditions de réussite d'un championnat départemental passent par le respect du règlement de la compétition, du cahier des charges et des engagements mutuels.

2. Présentation générale

Le championnat de Seine et Marne en salle est composé, pour chaque catégorie, d'un tir à 2 x 18 mètres + phases finales

Il permet de décerner le titre de champion de Seine et Marne dans toutes les catégories **reconnues au Championnat de France.**

Son principal objectif reste d'offrir aux archers du département une compétition de référence annuelle en salle.

Le championnat départemental se déroulera entre le dernier week-end de janvier et le 2^{ème} week-end de février.

REGLES D'INSCRIPTION

Les règles sont calquées sur celles des championnats régional et France salle Le classement se fera uniquement sur des concours seine et marnais. Ainsi pour concourir au championnat départemental il faudra obligatoirement :

1. se préinscrire sur le site Internet du département, à partir du 1^{er} octobre 2007
2. Envoyer le chèque d'inscription.

Les archers de chaque catégorie seront retenus pour concourir au championnat départemental en fonction du nombre de cibles mis à la disposition du département par l'organisateur. Ils seront sélectionnés – après avoir rempli les conditions 1 et 2 et en fonction des 3 meilleurs scores réalisés aux précédents concours.

Environ 12 jours avant la date du championnat, la liste définitive des tireurs retenus sera arrêtée et consultable sur le site Internet du département. Aucun repêchage ne sera possible au-delà de cette date. Chaque archer sélectionné sera avisé par courrier ou par courriel du jour et de l'heure de son départ. Le chèque d'inscriptions des archers non sélectionnés sera rendu ou détruit selon le désir de l'intéressé.

CONDITIONS DE DEROULEMENT DU CONCOURS

Le championnat départemental sera composé, pour chaque catégorie, d'une phase de qualification à 18 mètres suivi de phases éliminatoires (duel) et de phases finales individuelles.

Le championnat de Seine et Marne se déroulera uniquement sur tri spots de 40 ou de 60 cm.

(ou sur les blasons reconnus par la FFTA)

22 catégories sont ouvertes en arc classique et en arc à poulies.

Arc classique

Super vétérans dames
Super vétérans hommes
Vétérans dames
Vétérans hommes
Seniors dames
Seniors hommes
Juniors dames
Juniors hommes
Cadettes
Cadets
Minimes filles
Minimes garçons
Benjamines
Benjamins

Arc à poulies

Super vétérans dames
Super vétérans hommes
Vétérans dames
Vétérans hommes
Seniors dames
Seniors hommes
Juniors dames
Juniors hommes

3. Règles et procédures d'organisation

Rôle de l'organisateur

Respect du cahier des charges

L'organisateur s'engage à respecter toutes les consignes et instructions du cahier des charges et ainsi à garantir les meilleures conditions de déroulement de ce Championnat.

Durant la phase de préparation

- Assurer le suivi et la préparation de la mise en place de la compétition.
- Assurer des relations avec le délégué technique du CD 77, durant toutes les phases de la compétition.

Durant la phase de réalisation

- Superviser la compétition pour que la meilleure image possible en soit donnée aux archers et spectateurs.
- S'assurer en permanence du confort des archers et des arbitres.
- Le cas échéant, agir en fonction des décisions rendues par le jury d'appel.
- Organiser la cérémonie de remise des récompenses.
- Garantit la qualité et la conformité de l'affichage des partenaires privés et/ou institutionnel (CG 77, FFTA, etc..).

Préparation administrative de la compétition

Programme

L'organisateur doit réaliser le mandat. Celui-ci doit être validé par la commission sportive du département. Ce document doit être réalisé au plus tard 3 mois avant la compétition et envoyé au moins 2 mois avant la date de la compétition + 2 exemplaires à la région.

Dans ce programme doivent apparaître :

- CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE EN SALLE
- Date et lieu de la compétition
- Adresse du site de la compétition et plan d'accès
- Les contacts des différents responsables organisateurs (adresse, tél., fax, e-mail)
- Tous les horaires de la compétition.
- Tenue club/Cie ou blanche obligatoire (Jeans blanc autorise).
- Types de blasons utilisés.

Inscription

Les inscriptions se font auprès de la Commission Sportive du Département

Le montant de l'inscription est fixé par la commission sportive du département.

Répartition des archers sur les cibles

L'organisateur doit placer les archers sur les cibles contiguës, avec un maximum de deux archers du même club par cible.

4. Organisation des locaux

L'organisateur doit assurer la mise en place de la salle, la maintenance, les évolutions lors de la compétition et le rangement du matériel à l'issue de l'épreuve.

Il doit également s'assurer de la mise à disposition des locaux aux différents acteurs de la compétition (arbitres, médecin et ou secouristes le cas échéant, presse VIP, etc.)

Mise en place

Le site de la compétition comprend :

- La salle de compétition
- Quelques buttes de tir pour l'entraînement des archers distance comprise entre 10 et 15 mètres ; est souhaitable selon la possibilité de l'organisateur.
- La zone du public
- La zone de détente (buvette, stands d'exposition, etc.)

La mise en place de la salle de compétition et d'entraînement doit être achevée 2 heures avant le début de la compétition.

La commission des arbitres devra pouvoir contrôler sa mise en place définitive, au plus tard 1 heure avant le début du Tir.

L'espace de tir de la compétition devra être conforme aux normes réglementaires de la FFTA.

Sécurité

La salle de compétition et d'entraînement doit être sécurisée pour les archers et le public.

- La salle de compétition et d'entraînement doit être totalement close, rendant impossible l'accès ou le passage du public.
- Les espaces réservés aux compétiteurs et les espaces accessibles au public doivent être parfaitement délimités.
- Les accès aux espaces de tir doivent toujours se faire en arrière du pas de tir.
- Les cibles doivent être solidement fixées au chevalet ou sur le mur de tir. Elles seront de bonne qualité et devront permettre aux flèches de s'y fiche sans s'abîmer.
- Toutes les lignes délimitant les zones de tir et d'attente doivent être conformes et parfaitement visibles par les archers.
- Il faut également interdire de fumer dans les salles de tir (compétition et d'entraînement.).

Normes techniques

Il doit pouvoir aligner au minimum **12** cibles permettant la mise en place d'un rythme AB-CD.

La longueur de l'espace de tir, la disposition des cibles et toutes les mesures réglementaires liées à l'organisation d'un tir en salle, sont définies selon les règlements fédéraux en vigueur. Ils doivent être respectés par l'organisateur.

Maintenance et évolution

L'anticipation doit être l'une des règles de base de l'équipe de salle qui doit :

- Assurer le confort et la sécurité des archers et des arbitres (changement de blasons, contrôle de l'état des cibles, etc.).
- Préparer et organiser les différentes phases de la compétition qui devront se dérouler et s'enchaîner dans les délais et les conditions initialement prévus.

5. Besoins matériels durant le déroulement de la compétition

Sur le terrain de tir

- Cibles avec un numéro de cible et un numéro au pas de tir
- Matériel et fournitures pour le traçage des lignes
- Tri spot de 40 et de 60 cm agréés ou labellisés FITA. (ou blasons reconnus par la FFTA)
- 2 feux tricolores + système de remplacement en cas de panne d'électricité.
- Plaquettes supports des feuilles de marques.
- 1 table et 2 chaises sur la plate forme du directeur de tir.
- L'espace dans la salle pour installer le poste de commande des boîtiers.

Derrière le pas de tir

- Chaises et Tables pour les archers, entraîneurs, arbitres.
- Des barrières délimitant les espaces réservés aux archers et au public.
- Des installations sanitaires

Résultats

- Une sonorisation si possible
- Un podium pour accueillir les récompensés.

6. Accueil, greffe et résultats

L'espace pour l'accueil et le greffe doit être suffisamment grand pour y accueillir plusieurs personnes en même temps. Cet espace doit être parfaitement fléché depuis le parking.

Avant et pendant la compétition

- Prévoir la répartition des archers sur les cibles - Préparation des feuilles de marque.
- Contrôler les inscriptions des archers : certificat médical et certificat de sur classement si nécessaire.
- Communiquer aux archers l'attribution des cibles. La répartition des archers sur les cibles doit être affichée à l'accueil/greffe et dans la salle où les archers pourront les consulter aisément.

Calcul des résultats

L'organisateur devra utiliser le logiciel de la F.F.T.A mis à sa disposition sur le site Internet (Prendre une mise à jour récente).

Le responsable de la gestion des résultats doit coordonner toute la chaîne qui va, du recueil des scores en cible, jusqu'à leur affichage (papier, informatique) pendant et après la compétition.

Les missions de ce responsable, au fur et à mesure du déroulement des tirs, sont les suivantes :

1. Avant les tirs : installer 1 panneau d'affichage à l'accueil et 1 dans la salle derrière la zone d'attente. Ces panneaux serviront essentiellement à afficher :
 - La répartition des archers sur les cibles
 - Les résultats intermédiaires et définitifs.
2. Après les tirs :
 - Produire, diffuser et afficher les résultats définitifs.
 - Fournir un exemplaire des résultats définitifs au responsable des arbitres.

- Le soir ou le lendemain de la compétition, envoyer les résultats par e-mail à sport@ffta.fr.
- **Les résultats doivent aussi être envoyés à Daniel HUYARD (site départemental).**

Mentionner sur le mandat : « Pas d'envoi de résultats, ceux-ci seront disponibles sur le site du département à l'adresse www.chez.com/cd77 sauf demande au greffe ». Cette règle peut être appliquée à tous les concours, ceci afin de faire des économies de gestion et de main d'œuvre.

7. Réception après la remise de prix

Par souci de convivialité, il est nécessaire d'offrir quelques rafraîchissements et gourmandises aux archers présents lors de la remise des prix. Il faut que la table soit prête sitôt la cérémonie des récompenses terminée.

8. Services d'intendance

Le service d'intendance doit assurer la restauration des participants et des visiteurs du début à la fin de la compétition et lui garantir un lieu d'aisance propre et bien équipé.

Buvette

Point de restauration permanente – Voir législation

Cette équipe doit assurer la mise en place d'un point de restauration (buvette) durant toute la durée de la compétition, du samedi jusqu'au dimanche avant la remise des récompenses.

Des boissons peuvent être servies à condition :

1. Avoir obtenu l'autorisation de la Mairie
2. **Pas d'alcool pendant la compétition.** Aviser les compétiteurs par voie d'affiche, à la buvette, de l'extrait de loi qui précise que la trace d'alcool dans le sang est considérée comme un acte de dopage. (Arrêté du 16 août 2004, tir à l'arc 0,10g/l).

Toilettes

Même si cela paraît évident, surtout ne pas oublier ce point très important pour le confort de nos archers et visiteurs.

9. Communication

Ce service aura pour mission de valoriser les résultats, les performances et de communiquer en externe (Presse locale ou régionale) vers le public.

Avant la compétition

Il prendra contact avec la responsable de la communication du Comité départemental, pour organiser les relations presse.

Inviter les personnalités de la Municipalité ou du Conseil général.

Pendant la compétition

Accueillir et accompagner les journalistes et les personnalités.

Soigner le protocole de la remise des prix.

Après la compétition

Envoyer les résultats et commentaires en externe (Presse Locale régionale etc.) en collaboration avec la commission de la communication du CD77.

Remerciement aux différents partenaires.

10. Les arbitres

Le responsable des arbitres et les arbitres sont nommés par le Président de la Commission Régionale des arbitres de la Ligue.

Prise en charge

L'organisateur assure les repas des arbitres durant toute la compétition (Voir réglementation fédérale).

La prise en charge des autres frais des arbitres se fait par le comité départemental selon la réglementation fédérale

Relations organisateur

Les arbitres ont pour devoir d'aider l'organisateur afin que la compétition se déroule dans le respect des règlements et des horaires.

Responsable des arbitres

Après la compétition

Le responsable des arbitres devra également rédiger un rapport d'arbitrage de la compétition et en adresser un exemplaire à l'organisateur.

11. Président du jury d'appel

Rôle

Régler les litiges issus des réclamations des archers en situation de compétition, désigné par le Comité Départemental

Mission

Etre présent sur le terrain de compétition durant toute la durée de l'épreuve.

En cas de réclamation :

- S'assurer de la conformité de celle-ci
- Animer la délibération du jury d'appel
- Rendre les conclusions du jury d'appel dans un rapport écrit.

12. Délégué technique

Rôle

Représentant le comité départemental à l'occasion des Championnats de Seine et Marne en salle

Missions

Veiller au respect du cahier des charges. Evaluer la qualité de l'organisation de la compétition. Le délégué technique sera l'interlocuteur privilégié de l'organisateur et vous pourrez le joindre par téléphone ou E-mail pour vous aider ou vous conseiller dans vos démarches.